Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_104-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 104

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 30 juin 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Jérémy TRACQ.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Laure MAURETTE à Humberto FERNANDES
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 24

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus
- **Attribution du marché public de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée la consultation lancée par la CCHMV dans le cadre du projet de réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus géré par la CCHMV.
Il précise qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour mener à bien l'opération.
Il précise que le marché de travaux porte sur un lot unique.
La Commission d'analyse des offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses.
La Commission propose d'attribuer le marché de travaux à la société suivante :
- Société COLAS France pour un montant de 797 998.20 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Vu la proposition d'attribution de la Commission d'analyse des offres,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_104-DE

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de travaux relatif au réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus à la société COLAS France pour un montant de 797 998.20 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le marché de travaux à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 juillet 2022.

Le Président
C.SIMON

HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)